



Service d'Aide juridique de première ligne

Le CPAS accueille une fois par mois dans ses bureaux, la permanence du service d'aide juridique de première ligne. La prochaine permanence aura lieu le **27/06/2018 de 14h30 à 15h30** et non le 20/06/2018 comme annoncé initialement. Pour rappel, l'aide juridique de première ligne est un service mis en place par la justice belge pour vous fournir une première information ou un premier conseil. Un avocat de permanence donne une brève consultation, lors de laquelle vous pouvez obtenir :

- des renseignements pratiques
- des informations juridiques
- un premier avis juridique
- une orientation vers une organisation ou un avocat spécialisé

A ce stade, l'avocat n'effectue donc aucune démarche à votre place, ni l'examen d'un dossier en profondeur, ni la défense de vos droits.

L'aide juridique de première ligne est gratuite et accessible à tous, sans condition de revenus et sans rendez-vous.

Les prochaines permanences sont prévues aux dates suivantes :

- 19/09/2018
- 17/10/2018
- 21/11/2018
- 19/12/2018

Il est cependant conseillé de se renseigner auprès du CPAS quelques jours avant la permanence pour vérifier qu'il n'y a pas eu de changement de date.